

visant à la transformer en une institution spécialisée de l'ONU. Enfin, le Ministère a participé activement, sur les plans national, régional et international, aux travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui devait avoir lieu à Vienne en août 1979.

Questions économiques et sociales

Le Canada a terminé en décembre 1977 son mandat de trois ans au Conseil économique et social; toutefois, il est encore en mesure de jouer un rôle actif à titre d'observateur, de nouveaux arrangements donnant à ces derniers nombre de privilèges jusqu'ici réservés aux États membres. Au cours de la soixante-cinquième session le Canada a coparrainé avec les États-Unis et réussi à faire adopter une résolution réclamant la tenue de négociations en vue d'un traité international sur les paiements illicites effectués par les sociétés transnationales.

A la trente-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU, le Canada a été élu vice-président de la deuxième Commission et des progrès ont été réalisés en vue de l'adoption par consensus d'une résolution sur la Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie au service du développement; la Commission a par ailleurs établi les lignes directrices d'une nouvelle stratégie internationale du développement dans le cadre de la Troisième décennie pour le développement.

On a poursuivi au cours de la trente-troisième session les discussions sur la restructuration des institutions économiques et sociales de l'ONU et sur le mandat du Comité plénier. On a progressé vers l'instauration d'un climat plus propice aux négociations sur les questions en suspens concernant un nouvel ordre économique international et aux échanges de vues sur les problèmes économiques mondiaux.

En 1978, le Canada s'est dit préoccupé de la propension de plus en plus grande des Nations Unies à proclamer des "années spéciales" pour mettre en relief certaines questions tenant particulièrement à coeur aux États membres. Le Canada appuie l'idée de ces initiatives qui visent à sensibiliser le public aux problèmes de certaines couches de la population mondiale qui sont particulièrement désavantagées. Toutefois, la délégation canadienne a fait valoir à l'Assemblée générale et dans d'autres instances de l'ONU que la fréquence de ces années spéciales en minimise l'impact. Le Canada a exprimé l'avis que si la communauté internationale limitait le nombre des "années spéciales" à une tous les cinq ans, les années ainsi proclamées bénéficieraient d'une plus grande attention publique et leur message serait pleinement compris.

Partout dans le monde, on a intensifié les préparatifs en vue de l'Année internationale de l'enfant. Répondant à l'appel de l'Assemblée générale des Nations Unies, cent cinquante et un pays se